# finpension

# finpension Durable 40 (Prévoyance)

Risque de placement: Moyen

Factsheet au 31.08.2025

## **Brève description**

La stratégie de finpension Durable 40 investit 40 % en actions, 9 % en immobilier et 50 % en obligations. La strategy d'investissement est passive, diversifiée et se concentre sur les investissements durables. Les fonds indiciels institutionnels du UBS sont utilisés pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Grâce à un système de contrôle par les groupes d'investisseurs, ces fonds peuvent récupérer en grande partie les impôts de retenus à la source sur les dividendes et les intérêts étrangers.

## Eléments clés

Devise de référence CHF
Tarif forfaitaire 0.49 %
Coûts de fonds (TER) 0.01 %
Frais de dépôt aucun
Frais de transaction aucun

Rééquilibrage hebdomadaire, le deuxième jour bancaire de la semaine

# Performance (après déduction de la tarif forfaitaire)



Rendement	2025	2024	2023	2022	2021
en %	3.33	6.62	6.09	-16.76	8.04

Rendement en %	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
cumulé	3.33	3.29	12.48	10.73	n.d.	
annualisé p.a.	n.d.	3.29	4.00	2.06	n.d.	

Classes d'actifs	
	10.0/
Liquidité	1.0 % 40.0 %
Actions Obligations	50.0 %
Immobilier	9.0 %
ITITIODIIIei	7.0 70
Devises	
Franc suisse	66.8 %
Dollar américain	23.7 %
Autre	5.3 %
Euro	1.6 %
Yen japonais	1.4 %
Livre sterling	0.8 %
Dollar australien	0.4 %
Dágiana	
Régions	OE 0 9/
Suisse	35.8 % 32.9 %
Amérique du Nord	32.9 % 13.6 %
Europe Asie	10.9 %
Non classifié	4.5 %
Amérique du Sud	1.1 %
Océanie	0.6 %
Afrique	0.6 %
7 mque	0.0 70
Secteurs	
Non classifié	33.8 %
Santé	15.2 %
Finance	14.7 %
Technologie	8.6 %
Industrie	8.2 %
Biens de consommation de base	5.4 %
Consommation discrétionnaire	4.6 %
Matières premières	4.0 %
Communication	3.3 %
Immobilier	1.5 %
Énergie	0.8 %
Les 10 principaux titres	
UBS (CH) IF2 - EQUITIES GLOBAL	
ESG LEADERS PASSIVE II I-X	7.7 %
Novartis AG	1.8 %
NESTLE S.A.	1.8 %
ROCHE HLDG AG	1.8 %
NVIDIA CORP	0.9 %
UBS Group AG	0.9 %
ABB Ltd	0.8 %
ZURICH INSURANCE GROUP LTD	0.8 %
MICROSOFT CORPORATION	0.8 %
TAIWAN SEMICONDUCTOR	
MANUFACTURING COMPANY	0.0.0/
LIMITED	0.8 %

# finpension

## Liste des positions

Nom de produit	ISIN	Pondération
Liquidité		1%
Cash		1%
Actions		40 %
UBS (CH) Institutional Fund - Equities Switzerland Passive Large II I-X-acc	CH0046164148	12 %
UBS AST 2 Global Equities (ex CH) ESG Leaders Passive (hedged in CHF) II I-X-acc	CH1140318879	8 %
UBS (CH) Institutional Fund 2 - Equities Global ESG Leaders Passive II I-X-acc	CH1140318861	8 %
UBS (CH) Institutional Fund - Equities Switzerland Small & Mid Cap Passive II I-X-acc	CH0302290124	4 %
UBS (CH) Institutional Fund - Equities Emerging Markets Global ESG Leaders Passive II I-X-acc	CH1167887459	4 %
UBS (CH) Institutional Fund 2 - Equities Global Small Cap Passive II I-X-acc	CH0209675195	4 %
Obligations		50 %
UBS (CH) Institutional Fund 3 - Global Aggregate Bonds ESG Passive (CHF hedged) II I-X-acc	CH1162399898	20 %
UBS AST Obligationen CHF ESG Indexiert II I-X-acc	CH0594519982	15 %
UBS (CH) Investment Fund - Global Government Bonds Climate Aware (CHF hedged) I-X-acc	CH0022650888	10 %
UBS (CH) Institutional Fund 3 - Bonds Emerging Markets Aggregate ESG Passive (CHF hedged) II I-X-acc	CH0244558836	5 %
Immobilier		9 %
UBS (CH) Institutional Fund 2 - Global Real Estate Securities Passive (CHF hedged) II I-X-acc	CH0047710147	5 %
UBS (CH) Institutional Fund 3 - Swiss Real Estate Securities Selection Passive II I-X-acc	CH0042114378	4 %

## Fournisseurs

Fondation finpension Fondation de libre passage

Siège de la Fondation Schwyz (SZ)

Autorité surveillance LPP & Autorité de surveillance des fondations pour la Suisse centrale (ZBSA)

Réviseur VATAR AG

Banque de dépôt UBS Switzerland AG Direction finpension AG, Lucerne

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par finpension. finpension n'offre aucune garantie quant à son contenu et son exhaustivité et décline toute responsabilité en cas de perte résultant de l'utilisation de ces informations.

Un investissement des prestations de libre passage dans cette stratégie d'investissement nécessite la conclusion d'un contrat de prévoyance avec la fondation de libre passage de finpension. Les dispositions valables du règlement, du règlement de placement et du barème des frais de la fondation ainsi que les conditions d'utilisation de la demande s'appliquent aux relations entre le titulaire du compte, ses survivants et la fondation de libre passage de finpension. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.finpension.ch/lp.